

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, représenté par Monsieur Jean HUBAC, Chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives - MENJ, DGESCO
- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur Général de l'Enseignement scolaire, représenté par Madame Stéphanie GUTIERREZ, Adjointe au Sous-directeur de l'action éducative, Service de l'accompagnement des politiques éducatives - DGESCO, MENJ
- Monsieur Boris MELMOUX-EUDE, Directeur Général des Ressources Humaines, représenté par Monsieur Dominique VIALLE, Adjoint à la Sous-Directrice de la gestion des carrières, Secrétariat général - DGRH, MENJ
- Madame la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, représentée par Monsieur Alexis RIDDE, Chef du bureau de l'accès aux pratiques sportives tout au long de la vie, haut fonctionnaire au handicap et à l'inclusion
- Madame Fabienne BOURDAIS, Directrice des Sports, Ministère des Sports et des Jeux olympiques et Paralympiques, représentée par Monsieur Gilles CHERDIEU, Chef de projet pass'sport
- Monsieur Jérôme FOURNIER, adjoint à la Directrice des sports, Ministère des Sports et des Jeux olympiques et Paralympiques, représenté par Madame Juliette ANFRANI, Chargé de mission sport et jeunesse
- Monsieur François MICHELETTI, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Groupe Education Physique et Sportive, Groupe mission de l'enseignement primaire
- Monsieur Christophe MAUNY, Inspecteur d'académie, DASEN du Gard
- Madame Vanessa HORESNYI, Principale du Collège Jean-Baptiste Poquelin, Paris 1^{er}
- Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur du LPO Delacroix, Drancy
- Monsieur Frédéric JAKIEWICZ, Proviseur du Lycée Polyvalent Marcel Dassault, Rochefort s/Mer
- Monsieur Louis RICARD, élu CAVL, LGT Jean Moulin – Draguignan, académie de Nice
- Madame Coralie RUDOLF, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Lycée Marc Bloch, Bischheim, académie de Strasbourg
- Madame Nathalie VITALI, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège Sarrola-Carcopino, Baleone, académie de la Corse
- Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Anne de Bretagne, Rennes, académie de Rennes
- Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Marcel Pagnol, Tonny Boutonne, académie de Poitiers
- Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, LEGTA Saint-Lô Thère, Le Hommet d'Arthenay, académie de Caen
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - SNEP/FSU
- Monsieur Aladin PETITE, représentant le FNEC FP-FO
- Madame Marie-Hélène GUENEGOLLE, administratrice - Fédération PEEP

Etaient excusés :

- Monsieur Marc FLEURET, Président du Conseil Départemental de l'Indre, représentant l'Assemblée des Départements de France (ADF)
- Monsieur Charles FERREIRA, Président de la F.F. de Danse, administrateur du CNOSF, représentant le CNOSF
- Monsieur Camille JACQUES, Responsable national - SNEP/FSU, secteur sport scolaire
- Madame Karine AULIER, Administratrice nationale, Fédération FCPE

Ouverture du Conseil d'administration par Monsieur Jean HUBAC, représentant le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, président

Monsieur Jean HUBAC souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre ce conseil d'administration en remerciant le CNOSF pour son accueil.

La parole est donnée aux représentants des élus des AS et aux organisations syndicales pour les déclarations liminaires.

I) Déclarations liminaires

Madame Coralie RUDOLF, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Strasbourg, et au nom des élus des AS :

Nous avons terminé l'année scolaire 2022-2023 avec 1 174 658 licenciés, chiffre dont nous pouvons être fiers mais qui cache des réalités de terrain qui nous inquiètent un peu plus chaque année. Les licenciés sont encore au rendez-vous mais pour combien de temps ?

En effet, la situation des lycées ne s'améliore pas et elle va certainement encore se dégrader en LP si la réforme annoncée est mise en place avec notamment une augmentation de la période des stages en entreprise. De plus, les mercredis après-midi sont de plus en plus préemptés par les enseignements de spécialité en lycées. Ces éléments sont autant de facteurs limitant l'engagement des élèves dans les AS alors que ce sont pourtant eux qui ont le moins accès aux pratiques sportives et artistiques extra-scolaires.

Sur le plan financier, les élus des AS se sont opposés au projet budgétaire présenté à l'AG de juin 2023 car nous le jugions insincère. Les objectifs de maintien du nombre de rencontres sportives et artistiques annoncés n'étaient clairement pas tenables puisque par ailleurs les besoins remontés par les services déconcentrés étaient minorés de 30% dans le but de présenter un budget à l'équilibre !

Les conséquences sont palpables dès ce mois de décembre dans nos territoires : un nombre conséquent de rencontres ont été annulées faute de pouvoir les soutenir financièrement.

Qu'en est-il de votre promesse de prioriser les rencontres, cœur et moteur de notre activité ?

Près d'un an après la mise en place de l'accord transport, les craintes annoncées lors des instances antérieures se révèlent justes. Certes, l'inflation du coût de l'énergie et la pénurie de chauffeurs n'ont pas aidé, mais ce sont bien les accords cadre qui ont suscité des dérives et une explosion des coûts. A cela s'ajoute désormais une baisse des crédits d'animation en direction des services qui se répercute sur les remboursements de transport en direction des districts et en cascade sur les AS.

Un exemple concret dans un district de la région parisienne : le SD UNSS remboursait les bus à hauteur de 25% jusqu'à maintenant ; désormais ce ne sont plus que 13%. Sur un budget transport à plus de 30 000€ par an, nous passons de 18 bus remboursés à 10, ce qui se traduit par 8 rencontres en moins a minima puisqu'il n'est pas rare que les bus couvrent plusieurs activités.

Et que dire de la décision unilatérale de l'UNSS, une semaine avant le début des premières compétitions, et malgré des COPIL nationaux, d'empêcher les AS des lycées agricoles de participer aux championnats de rugby à 7 si elles se sont engagées en championnats de France de rugby des lycées agricoles, sous prétexte que « jouer à 10 au rugby implique que l'on est identifié « excellence » et donc interdit de pratiquer à 7 » ?

Et que dire enfin de l'annulation de toutes les compétitions de ski (du niveau district au niveau championnat de France) ?

Si la raison, dans les deux cas, se trouve sur le volet assurantiel avec l'obligation d'une supervision de la FFS ou de la FFR, cela est grave car le professionnalisme des enseignants d'EPS serait de nouveau remis en cause (comme cela a été le cas déjà pour le rugby il y a un an). En effet, les professeurs d'EPS sont parfaitement capables de garantir la sécurité des compétitions.

Si la raison est financière, on ne peut qu'être choqué puisque l'on prive des milliers d'élèves de compétitions UNSS lorsqu'on nous demande par ailleurs d'organiser des mondiaux de handball. Nos licenciés paient déjà lourdement les conséquences des Gymnasiades, nul besoin d'en rajouter !

Force est de constater qu'aujourd'hui, dans de nombreux territoires, c'est bien le soutien financier des collectivités territoriales et parfois uniquement elles, qui garantit la pérennité des rencontres et compétitions UNSS. Seul hiatus, ce soutien est très variable selon les régions et départements. C'est bien ici le service public du sport scolaire qui est remis en cause. L'offre de formation et le dynamisme de l'UNSS doit être le même pour toutes et tous nos élèves. Aussi, il est plus que nécessaire que l'Etat soutienne l'UNSS en plus du forfait de 3 heures dans le service de tous les enseignants EPS. Ce forfait ne sert pas à payer nos bus, ni nos installations sportives. De la même manière, les cotisations de nos élèves licenciés doivent avoir comme priorité les activités sportives et artistiques elles-mêmes.

Où en est-on de la recherche de partenaires, première mesure annoncée par notre directeur national à sa nomination ? Un recrutement a pourtant eu lieu à cet effet il y a plus d'un an !

L'UNSS accueille les élèves de l'enseignement agricole, le ministère de l'Agriculture ne peut-il pas participer lui aussi ? L'UNSS contribue à l'objectif de santé publique pour les jeunes, le ministère de la Santé ne peut-il pas lui aussi nous soutenir ?

Autre proposition : cesser le gaspillage de moyens dans le dispositif « 2 heures de sport au collège » et le réaffecter vers l'UNSS. La subvention du ministère des Sports est-elle à la hauteur de la grande cause nationale « Paris 2024 » de faire de la France une nation sportive ? Et ce ne sont pas les 14,6 millions d'euros annoncés par le projet de loi de finances 2024 attribués au dispositif « 2h de sport au collège » qui vont aider le sport scolaire !

Ces différentes pistes ont-elles seulement été étudiées ?

L'adhésion aux AS doit rester accessible à toutes et tous à moindre coût !

Concernant les élections UNSS, nous sommes de nouveau contrariés par leur organisation. Nous étions pourtant optimistes au regard du groupe de travail sur le sujet. Force est de constater que les taux de participation sont extrêmement décevants !

Plusieurs explications possibles : la DN UNSS n'a pas su convaincre l'administration (DGESCO, Rectorat et DSDEN) de prendre une part active dans la promotion et la diffusion de l'importance de ce vote et des diverses procédures dans les établissements.

Les animateurs et animatrices d'AS n'ont pas su considérer l'importance de prendre part à ces élections et ont manqué de repères par rapport à l'organisation.

De plus, plusieurs chefs d'établissement ont refusé d'organiser les AG d'AS avant les vacances d'automne (empêchant ainsi certains candidats de se présenter sur les listes), voire n'ont pas du tout organisé les élections des représentants des animateurs et animatrices d'AS dans leur établissement.

Les élus des AS, bénévoles pour exercer leur mandat, avec le peu de moyens qui leurs sont accordés, participent pourtant à toutes les instances et autres groupes de travail et commissions, en ayant à cœur de réaliser un travail d'analyse et de propositions en faveur de leurs élèves licenciés. Nombre d'entre eux sont ou ont été coordonnateurs de district. Ils animent chaque semaine l'AS dans leur établissement, ils sont ainsi parfaitement à même de porter les besoins des AS. En ce moment, le PNDSS 2D et le règlement fédéral qui organiseront l'UNSS pour les quatre prochaines années sont en cours de rédaction et seront présentés au vote en juin prochain. La parole des représentants des AS doit donc être entendue ; leur expertise du terrain permettra non seulement de disposer de documents correspondant aux besoins de leurs élèves et des différents territoires, mais surtout de répondre aux objectifs de l'article 1 de nos statuts : « organiser et développer la pratique d'activités sportives... ».

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - SNEP/FSU :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du CA,

Les annonces, les réformes et les mesures qui concernent le système éducatif n'ont jamais été si nombreuses et dans un temps si court. Contrairement à ce que laisse croire le ministre, ni les élèves ni les enseignants ne sortiront gagnants de tout cela. Quelques exemples :

- Pour les élèves de la voie professionnelle ce sera moins d'enseignements généraux et une employabilité à moindre coût pour les entreprises. Nos collègues l'ont bien compris c'est pour cela qu'elles et ils étaient dans la rue le 12 décembre dernier à l'appel de l'intersyndicale ;
- Pour le collège, c'est le choc des savoirs avec l'instauration de groupes de niveaux en français et en maths qui, au-delà de la stigmatisation renforcée des élèves les plus fragiles, pourra conduire à rogner sur les horaires des autres disciplines pourtant obligatoires et pourquoi pas sur l'EPS. Des créations de postes sont annoncées pour mettre en place ces groupes de niveau alors qu'aujourd'hui on manque toujours de professeurs et que le ministère vient de rallonger la période d'inscription aux concours car ils ne font pas le plein ;
- Le métier de prof ne fait plus rêver, soyez-en certains. Il ne suffit plus de nous flatter et de dire que notre rôle est essentiel. Il faut passer aux actes et particulièrement augmenter largement, et sans attendre, nos salaires sans aucune contrepartie et améliorer très sensiblement les conditions de travail. Nous sommes épuisés physiquement et moralement.

Il n'est pas nécessaire de continuer pour lister tout ce qui ne va pas et qui devrait immédiatement être abandonné pour ne pas fragiliser davantage notre École. Les organisations syndicales et particulièrement la FSU ont des propositions que le Ministre ne veut pas écouter, l'absence du dialogue social étant devenue le sport national sous la présidence d'Emmanuel Macron.

Et le sport scolaire dans tout ça ? Pour une part on pourrait dire qu'il va bien. Les élèves sont au rendez-vous avec déjà 1 million de licenciés à ce jour. Les AS et les services UNSS se démènent pour organiser et encadrer les activités des élèves. Mais les difficultés s'amoncellent et empêchent de plus en plus les rencontres. Or s'il n'y a plus de rencontres, il n'y a plus besoin d'UNSS c'est aussi simple que ça. À moins que ce ne soit l'objectif non avoué du ministère qui se targue pourtant de mettre à l'honneur l'EPS, le sport, et qui prône l'engagement des jeunes.

Monsieur le Président du conseil d'administration, Mesdames et Messieurs les membres du CA, pensez-vous comme le SNEP-FSU qu'il est grand temps que le Ministre de l'Éducation nationale montre l'intérêt qu'il porte à l'UNSS dont il est le président en se présentant physiquement dans nos instances ? Nous l'avons demandé à de multiples reprises. Mais à l'heure où nous allons étudier un compte de résultats qui va entraîner un véritable tsunami dans la profession tant il est catastrophique, il est urgent que notre Président prenne la mesure de ce qui est en train de détruire l'UNSS et qu'il décide de mesures drastiques pour enrayer le désastre en cours.

12M € de déficit sur 20 mois, dont 6.2M € sur les 8 derniers mois. C'est le résultat des modifications orchestrées par les « talents » recrutés à la direction nationale pour sécuriser la structure. Est-ce acceptable ? De janvier à août il n'y a pas eu de Gymnasiades ni de remises sur les contrats licences. Comment oser faire porter à l'ancienne direction la responsabilité d'une telle carence, car c'est ce qui va probablement nous être avancé tout à l'heure ?

Une autre question : qui est le directeur national adjoint, et ses fonctions, qui figure parmi les trois plus hauts cadres salariés de la structure ? Car sur l'organigramme affiché sur le site nous voyons 11 DNA. Et dans l'organigramme interne nous trouvons des directeurs financiers, RH, juridique, communication-marketing-partenariat, un directeur des sports, un coordonnateur des territoires et 9 DNA sans titre spécifique.

Ce n'est pas faute de l'avoir demandé, mais aucun budget de janvier 2023 à août 2023 n'a été présenté aux membres du CA et de l'AG. La direction nationale a dépensé à tour de bras, vidant les fonds de l'UNSS. Le directeur national et le pôle financier ont organisé les dépenses sur des chapitres qu'eux seuls ont choisis. Ces dépenses, nous les avons déjà contestées avec force. À moins que cela nous soit présenté tout à l'heure sous forme analytique parallèlement au compte de résultats, nous peinerons une fois de plus à identifier et à évaluer clairement les chapitres et lignes budgétaires qui devront être drastiquement diminués si nous voulons redresser la barre.

Cela fait des mois que ça ne va pas à l'UNSS. Nous le disons clairement aujourd'hui, ça suffit !

Et il n'y a pas que les questions financières qui pèsent lourdement sur le fonctionnement de l'UNSS, même si ce sont les plus graves immédiatement.

Commençons par le non-respect des statuts et du règlement intérieur de l'UNSS dont peu de personnes s'émeuvent :

- Les deux syndicats les plus représentatifs des enseignants d'EPS doivent pouvoir siéger dans cette instance, comme à l'AG ou dans les CD et CR UNSS. Or, depuis le nouveau périmètre des élections professionnelles, les sièges sont attribués aux deux principales organisations des représentants des personnels du second degré. À quand des élections spécifiques des enseignants d'EPS du second degré ?
- Le poste de DSR UNSS de Guyane est occupé par un contractuel. Académie si délaissée et oubliée, tant par la DN UNSS que par la DGRH, qu'à la DN UNSS on ne sait pas que certains vaccins sont obligatoires pour s'y rendre, et que le poste n'apparaît pas dans la liste des postes vacants alors qu'il l'est depuis janvier 2022 !

Depuis la rentrée de septembre, il n'est pas une semaine sans que nous soyons interpellés par nos collègues sur différents dysfonctionnements.

- Obstacle à la création des licences avec l'obligation du mail parents. Interprétation de l'article R552-2 du code de l'éducation par la direction juridique de l'UNSS qui limitait la participation des élèves aux entraînements et rencontres ;
- Alors que le sport scolaire fait partie des missions et des obligations de service des enseignants d'EPS, conditionnement de leur participation aux rencontres UNSS si leur remplacement n'est pas assuré dans leur établissement ;
- Un malaise grandissant chez les personnels de droit privé avec une répartition des primes qui interroge : 75% de la somme des primes versées vont aux secrétaires en charge de la comptabilité alors qu'elles représentent moins de 20% des personnels. Dans un même service, une secrétaire pourra percevoir plus de 1000€ quand une autre ne touchera rien du tout. Est-ce bien comme cela qu'on encourage la cohésion et qu'on entretient l'esprit d'équipe ?
- Le recensement des postes UNSS vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée 2024 vient tout juste de commencer alors que le pôle RH de la DN UNSS aurait dû le faire avant la mise en ligne de la liste parue sur le site du ministère début novembre ;
- Nos collègues directeurs et directrices de service dans les territoires sont sous tension permanente : les crédits d'animation ne sont pas versés partout. Remplir la comptabilité était impossible depuis septembre, le logiciel n'étant opérationnel que depuis quelques jours. Les mails de la direction nationale pleuvent pour rappeler les initiatives, les thèmes transversaux, les recherches de partenariats etc. mais les réponses à leurs questions n'arrivent pas ou bien tardivement. Les cadres récemment recrutés se sentent très peu accompagnés par la DN ;
- Dernier couac en date, avant même d'avoir réuni les commissions mixtes nationales concernées, le conseil de direction a décidé la suspension de toutes les compétitions de ski.

Alors oui cette déclaration est lapidaire. Mais nous l'assumons tant nous sommes excédés et en colère, comme le sont tous et toutes nos collègues.

Jusqu'où la politique ministérielle va-t-elle aller pour affaiblir encore l'EPS ? Jusqu'à quand le ministre va-t-il laisser la direction nationale UNSS empêcher le sport scolaire pour tous et toutes les élèves ; ces jeunes qui n'ont parfois que l'AS et les rencontres UNSS du district au national pour pratiquer plus d'activités sportives et artistiques ?

Pour sa part, le SNEP-FSU, et avec lui toute la profession, ne s'y résoudra jamais. Nous continuerons à intervenir auprès du ministère et de la DN UNSS. Nous continuerons à déclarer dans les instances de l'Éducation nationale et dans celles de l'UNSS nos oppositions aux décisions injustes. Nous continuerons à lancer des pétitions, à porter nos T-Shirt rouge, à faire du bruit sous les fenêtres de la DN UNSS et pourquoi pas sous celles du Ministère de l'EN.

Parce que nous voulons donner sens à notre métier, parce que nous voulons 4h d'EPS par semaine pour tous et toutes les élèves, parce que nous défendons farouchement le sport scolaire pour nos élèves, le SNEP-FSU vous annonce d'ores et déjà que les professeurs d'EPS seront dans la rue le 15 mars prochain.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, précise que de nombreux propos ayant été tenus sur les politiques publiques éducatives générales, parfois éloignées du Sport Scolaire, il n'y répondra pas.

Concernant les réformes en cours qui ont une incidence sur le Sport Scolaire et sur les échos émanant de chefs d'établissement qui ne laisseraient pas partir les enseignants sur des rencontres UNSS, nous sommes dans une année de transition. Le ministre souhaite que l'on préserve la continuité pédagogique et que toute

absence, dès le moment qu'elle est prévisible, soit remplacée pour garantir cette continuité. Les conséquences portent sur la formation continue, les sorties scolaires, toute organisation sportive et culturelle et sur les activités de l'association sportive, notamment sur les rencontres qui demandent la journée à tout niveau de compétition.

Un courrier est en préparation sur les voyages et sorties scolaires. Une réflexion est à l'étude pour intégrer la dimension du sport scolaire à ce courrier.

L'idée est qu'il n'y ait pas de fragilisation du sport scolaire, sachant que pour un voyage ou sortie scolaire, c'est toute une classe qui est mobilisée et que pour l'AS, ce sont quelques élèves de plusieurs classes. L'objectif collectif reste que toutes les heures dues aux élèves soient assurées.

Il a été demandé un point de situation local aux secrétaires généraux d'académie. Ce point montre que la situation est plutôt fluide et les objectifs pourraient être tenus.

L'objectif d'une pratique sportive la plus ambitieuse pour le plus grand nombre d'élèves reste le but commun partagé avec les organisations syndicales. Ce n'est pas parce que le ministre ne vient pas au conseil d'administration de l'UNSS qu'il se désintéresse du sujet. L'année 2023-2024 va permettre que le sport soit mis à l'honneur et fasse l'objet d'une attention particulière.

Concernant la question des élections, il a été constaté des problèmes dans certains territoires, notamment sur le manque de candidat. Sans remettre en cause le dispositif, il ne semble vraiment pas souhaitable que des instances en départements ou académies se déroulent sans représentants des professeurs. Il faut trouver une solution afin de remédier à cela, sans délégitimer les élections qui viennent de se dérouler.

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national de l'UNSS, souhaite la bienvenue à tous et prie les membres d'excuser Monsieur Marc FLEURET, représentant l'Assemblée des Départements de France, pour son absence.

Les déclarations liminaires ont été et sont toujours bien entendues et lors du déroulé de l'ordre du jour, nous verrons que de nombreuses réponses seront engagées. La situation financière est un maillon prioritaire associé à la pratique.

A part des faits urgents qui apporteraient des défaillances, nous avons entière confiance aux professeurs d'EPS et aux membres des CMN.

Les chiffres nous impactent, notamment comme le coût de l'élève. Cela impactera notre futur projet de développement et amènera à effectuer des choix en fonction des spécificités des territoires. Du reste, nous avons reçu les académies, 14 déjà. Pour la Guyane, nous nous sommes déplacés pour rencontrer le Recteur et les AS.

Il faut se focaliser sur ce que nous pouvons faire et non sur ce que nous faisons et nous verrons que l'accord cadre n'est pas le seul frein constaté.

Différents problèmes se posent tels les textiles, cela demande un travail en profondeur. Nous avons des pistes sérieuses avec un futur partenaire que sera « Intersport », une unité centrale avec des zones en coopératives et une vraie nécessité de développement de terrain qui ressemble au fonctionnement de l'UNSS et s'adaptera donc à nos besoins.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, propose, à réception des déclarations liminaires, de répondre aux questions qui concernent l'UNSS et qui n'auraient pas trouvé réponse au cours du développement de l'ordre du jour du présent conseil d'administration.

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, souhaite faire une demande et une remarque.

Concernant la remarque, en commission parlementaire, une question a été posée mettant en relation la non augmentation des enseignants car le « Pacte » avait été mis en place. De même, des lois passent sans discussion par le 49-3. Au plus près de nos préoccupations pour les deux heures de sport, les 14 M6 ont été décrochés sur le plan annuel du ministère des sports. Il n'y a pas eu de débat sur l'efficacité de cette mesure. C'est cela qui pose problème. Sur le terrain, cela fonctionne moins bien que ce que pourrait apporter l'UNSS sur des jeunes éloignés de la pratique sportive, notamment en termes de continuité.

Concernant la demande, il est souhaité la modification de l'ordre du jour et de passer les questions financières avant le Rapport Général.

Monsieur HUBAC : Il est question de présenter les grandes lignes du rapport d'activité et de les commenter. Ce qui est proposé va prendre beaucoup de temps.

Monsieur LECAMP : Nous n'avons pas besoin de passer du temps sur ce qui est bien fait et nous devons nous concentrer sur ce qui pose problème.

Monsieur GIRAULT fait la remarque que les membres qui ne viennent pas souvent, souhaitent aussi entendre les choses qui fonctionnent bien à l'UNSS et qui amènent à des réussites par un travail effectué en amont.

Monsieur HUBAC propose de démarrer par le rapport général et de signaler toute remarque ainsi que ce qui demanderait une écriture différente.

Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes : Ce qui va être présenté, est la réalisation brute mais nous avons déjà indiqué les modifications ou ajouts souhaités au sein de la commission de travail liée au rapport général.

Monsieur Victor POULAIN, Directeur national adjoint, qui pilote ce dossier, informe du premier temps d'échange sans tous les protagonistes. Des retours hors délais ont été effectués. Dans une seconde phase, l'ensemble des éléments seront agrégés. Faire une présentation page par page serait chronophage. Une présentation succincte pourrait se dérouler aujourd'hui.

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, est disponible pour un second temps de travail. De nombreux éléments et remarques ont été notés. Ce qui est positif n'est pas assez mis en avant dans le rapport général.

Monsieur HUBAC conclut que l'ordre du jour sera modifié comme tel : validation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 juin 2023, rapport financier, bilan et rapport général.

II) Approbation du PV du CA de l'UNSS du 13 juin 2023

Concernant la validation du procès-verbal du CA du 13 juin 2023 :

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, fait deux remarques :

- Page 4 : déclarations « liminaires » et non « linéaires » ;
- Page 15 concernant le forfait d'AS d'un enseignant sur plusieurs établissements.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, confirme que cela sera bien modifié, et demande de reformuler la question par mail, afin qu'il n'y ait pas d'erreur.

Monsieur HUBAC soumet le procès-verbal au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Pour 19

Abstention 0

Contre 0

Avant de passer à l'examen du rapport financier, **Monsieur HUBAC** tient à rappeler que la situation est très préoccupante pour 2022-2023 et donc également pour l'année 2023-2024 en cours. Ce rapport financier implique un certain nombre de mesures correctrices qui doivent être prises. Nous sommes déjà bien engagés dans cette année, cela va nécessiter d'identifier les points sur lesquels la structure devra porter les efforts pour un meilleur atterrissage en août 2024, sachant que la priorité reste la pratique des jeunes licenciés, pas forcément à un niveau de compétition qui nécessite de grandes organisations.

On va discuter des 20 mois écoulés, dont on peut faire le bilan au 31 août 2023, mais le plus important est de tirer les leçons et les conséquences de tout cela pour avoir une trajectoire qui soit soutenable en 2023-2024. C'est aussi la vision de l'UNSS pour les années suivantes qui est en jeu.

III) Présentation du rapport financier 2022 - 2023

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national de l'UNSS, présente l'exercice qui s'étale sur 20 mois.

Le plan de relance après COVID était important, c'était un investissement. Cependant, des sommes qui étaient allouées au sport scolaire, ne le seront plus pour les années à venir, comme la remise des contrats licences de 3,2M d'euros. L'intégration des districts dans la comptabilité a demandé un très gros travail au national et dans les territoires car plus de 600 districts ont été intégrés et affectés d'un point de vue comptable sur des fichiers Excel. La difficulté a été de croiser des outils différents, afin d'agrèger les données. Nous n'avions pas forcément toutes les compétences requises par le passé mais cela a été fait.

Concernant les personnels de droit privé, il a fallu mettre en conformité l'ancienneté requise. Celle-ci a été opérée sur 3 ans comme la loi le prévoit.

D'un point de vue bancaire, notamment avec la Société Générale, on observe plus de 700 donneurs d'ordre. Il est difficile de faire un état financier rapide.

L'ANS est aussi un dossier lourd à gérer au national car nous sommes attentifs à l'ensemble des dossiers. Des reprises au cas par cas sont effectuées afin que toutes les demandes soient remontées correctement et prises en compte par l'agence.

Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes, demande si le contrat licence partiellement prélevé signifie que nous avons un manque à gagner de 3,2M d'euros.

Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, explique que le fait de ne pas prélever ce contrat, a impacté de nombreux exercices et nous parlons de la dernière partie qui n'a pas été prélevée, de janvier à juin 2022.

Monsieur LESNÉ pose la question des cotisations « district » et en demande la signification.

Madame COURTET rappelle que c'est une recommandation de la cour des comptes et du Commissaire aux comptes d'intégrer les comptabilités des districts dans celle de l'UNSS. Les districts demandent régulièrement des sommes aux AS au titre de cotisation de district ou de mutualisation de transport. Ces sommes sont des recettes dans le compte de résultat de l'UNSS. Certains départements au cours de l'année 2022 ont décidé de ne plus demander de cotisation sous prétexte d'une trésorerie suffisante sur le compte bancaire du district ou du service, cela en méconnaissance de la différence entre la trésorerie et les recettes. Compte tenu de cette situation, il y a un manque à gagner qu'il est difficile à qualifier.

Monsieur LESNÉ répond que le district n'est pas une entité juridique mais un regroupement d'AS, les AS participent au fonctionnement du district et cet argent revient aux AS. C'est dans le cadre d'une mutualisation qui permet de fonctionner dans le district à moindre frais.

Peut-être que le mot cotisation n'est pas le bon, car il engage à une adhésion, ce qui n'est pas le cas dans le district. Certains districts n'ont pas de fond et c'est le département qui gère cette manne financière.

Madame COURTET précise en s'appuyant sur la page 16 des Statuts et règlements intérieurs de l'UNSS, il est indiqué que les districts font partis de l'UNSS c'est pour cela qu'il a été demandé d'agrèger l'ensemble des comptes. Les cotisations, dont le terme est peut-être impropre, sont des recettes pour l'UNSS. Elle réitère le fait que la relance de l'activité a nécessité l'utilisation de fond/trésorerie et que certains n'ont pas identifié que l'abandon des recettes engendre un déficit sur le compte de résultat de l'UNSS. Pour autant, ces cotisations ou mutualisations de transports non versées aux districts correspondent à de la trésorerie des AS mobilisable par ces dernières.

Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Caen, interroge sur le fait qu'un manque à gagner est en rapport avec quelque chose qui était antérieurement perçu. Ce n'est pas le cas car les comptes de districts n'étaient pas inclus dans les finances de l'UNSS, cela ne peut donc pas être un manque à gagner.

Madame COURTET regrette que cette intégration n'ait pas eu lieu précédemment, cependant cela fait bien partie de l'écart qui va être évoqué sur la dernière ligne et évalué à 1,8M d'euros. En effet, les mouvements vers et depuis les districts pouvaient être sous-estimés car en fin de chaque année, des versements de trésorerie étaient transmis des services vers les districts aux fins de justifications d'équilibre.

Monsieur RAYNAL ne revient pas sur le terme de cotisation de district. Par contre le terme de manque à gagner interroge puisque ces comptes n'étaient pas remontés. Comment peut-on évaluer la somme apparaissant en dernière ligne du diaporama ?

Il serait intéressant d'avoir le montant de ces remontées et en tout cas, ce n'est pas un manque à gagner d'une année budgétaire à l'autre.

Madame COURTET ne rentrera pas dans l'aspect très technique mais donne un exemple.

Dans un CD UNSS, il a été demandé de ne pas prélever de cotisation habituelle pour la somme de 2000 euros. Si ce type de décision avait été pris dans chaque service, le déficit serait encore plus marqué.

Monsieur RAYNAL insiste en indiquant que sur l'exercice financier précédent, ces comptes n'étaient pas intégrés et que cela ne peut pas constituer un manque à gagner. Cela n'a pas à apparaître.

Madame COURTET informe que d'une part le Commissaire aux comptes pourra donner des explications en rapport à cette notion de manque à gagner et que d'autre part la demande de la Cour des comptes date de 2011, donc plus de 10 ans.

Monsieur Jean-Philippe HOREN, Commissaire aux comptes, intervient sur l'aspect technique et informe que le périmètre de l'UNSS s'étend du district au national. Dès qu'il y a des flux financiers entre AS et districts, cela génère des recettes et des dépenses, c'est un principe de comptabilité.

Madame COURTET précise sur l'écart annoncé de 1,8M d'euros qu'un atelier pourra être mis en place, afin de pousser la réflexion. Cependant au 31/12/2021, il y avait en banque pour les districts 4,170M d'euros et au 31 août 2023, nous avons en solde bancaire pour les districts 2,352M d'euros. Il faut savoir qu'il y a pour plus de 9,2M d'euros de dépenses dont 7,4 M d'euros pour les transports.

On observe également 7,4 M d'euros de recettes, certaines connues, d'autres identifiées comme des charges dans les services déconcentrés de l'UNSS pour 4,5M d'euros et qui doivent donc être neutralisées ainsi que des recettes identifiées comme des produits nouveaux, soit en cotisations, soit par des subventions locales. Il y a aussi des produits décaissés en charge en 2021 sur les comptes des services pour environ 400 000 euros qui sont comptabilisés dans la comptabilité des districts en 2022. Les charges pour 9,42M d'euros sont nouvelles, cela représente 30 000 lignes comptables qui ont été transcrites par les coordonnateurs puis vérifiées et le cas échéant neutralisées par la direction financière de l'UNSS. Cela valorise le travail fait dans les districts et montre l'activité des districts qui n'était pas mesurable par le passé. A ce jour, l'activité financière des districts représente environ 20% de l'activité financière totale de l'UNSS.

Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes, émet une remarque concernant la validité des versements d'argent public des collectivités locales sur des structures, que sont les districts, sans entité juridique.

Madame COURTET informe que, dans les comptes, nous avons 217 993 euros qui sont des subventions émanant des mairies, sans que les contrôles de légalité soient toujours réalisés. Mais il en est de même pour les services départementaux et/ou régionaux qui sont considérés à tort par des collectivités comme des personnes morales indépendantes.

Monsieur LESNÉ ajoute que certaines collectivités se désengagent de l'UNSS pour des raisons liées aux nouvelles charges de niveau énergétique.

Madame COURTET rappelle que les services déconcentrés demandent des subventions et sont très souvent bien accompagnés par les collectivités locales. En revanche, le modèle structurel de l'UNSS est différent de celui des autres fédérations et les services n'ont pas d'autonomie. Il est donc nécessaire, pour des raisons de contrôle de légalité, d'avoir une délégation de signature pour signer ces engagements réciproques. En outre, et sur suggestion du Conseil d'administration de l'UNSS, une clause peut être rajoutée dans les conventions de subvention pour préciser que les fonds seront utilisés sur le territoire visé.

Madame COURTET donne des explications sur l'impact RH et sur la masse salariale. La mise en conformité des règles applicables à l'UNSS a engendré des charges importantes : Rappel de l'ancienneté sur 3 ans (non traitée depuis plus de 15 ans, engendrant des risques sociaux). Il y a aussi l'impact annuel, un collaborateur plafonné à 7 points qui a été rattrapé à 15 points, entraîne qu'il soit à 15 points d'ancienneté dorénavant sur l'ensemble de ses salaires. Il y a donc eu un impact de rattrapage et un impact sur le long terme.

L'UNSS doit organiser des entretiens professionnels périodiquement. Ces entretiens n'ont pas été organisés. En conséquence et à titre de sanction, l'UNSS a dû verser sur les comptes emploi formation des collaborateurs concernés une somme importante.

Les contentieux prudhommaux en cours ont été réglés par transaction permettant une meilleure confidentialité et un traitement financier plus approprié.

Les augmentations indiciaires et différentielles ont été appliquées à l'ensemble des salariés concernés, en application de la convention d'entreprise qui est très ancienne. Deux régimes s'appliquent pour les salariés, d'après cette convention d'entreprise : certains droits des fonctionnaires et la Convention collective nationale du Sport (CCNS).

Des travaux sont en cours pour envisager des évolutions dans ces traitements. Un calcul est montré pour comparer la masse salariale brute chargée entre l'exercice 2021 de 12 mois et l'exercice 2022-2023 sur 20 mois. A périmètre constant, la variation est de 0.5 m€, mais des prestations externes doivent alors être regardées dans la mesure où certaines prestations externalisées ont été intégrées (ex. DAF, Achats).

Il est également à noter qu'un salarié sur une fonction support représente un coût pour l'UNSS moins important qu'un fonctionnaire détaché puisque les charges sociales sont sans commune mesure.

Monsieur LESNÉ demande si l'on parle de postes particuliers ou sur l'ensemble ? C'est plus économique avec des personnes de droit privé qu'avec des fonctionnaires sur les mêmes fonctions ?

Madame COURTET indique l'étonnement d'un tel traitement puisque certaines charges sociales ne devraient pas exister, mais précise également qu'elle pousse des recherches pour identifier les pistes d'optimisation. Il semble en être de même à l'USEP.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - SNEP/FSU rappelle que le SNEP-FSU a des propositions depuis de nombreuses années sur les fonctionnaires détachés, afin de faire des économies. La solution demeure de réintégrer ces fonctionnaires. Les collègues pourraient bénéficier des augmentations d'indices et de passages d'échelon de façon ferme et pas comme cela s'est passé au mois d'août.

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national de l'UNSS, informe que cela est le cas aussi à la FFSU et pour revenir sur le sujet des besoins, les anciens DAF de transition n'étaient pas aptes à travailler avec les territoires.

Madame COURTET entame un autre sujet concernant les transports : 21, 4 M d'euros qui englobent les 7, 5M des districts. En parallèle, une hausse significative du nombre de rencontres avec en 2021 et en 2022-2023 dans le cadre d'une relance engendrant une hausse de l'activité avec de nombreux transports attachés à cela. L'accord cadre n'est pas la seule raison de l'augmentation. De nombreuses raisons se cumulent : l'inflation ainsi que l'impact de la guerre en Ukraine et les conséquences de la crise de la COVID (manque de chauffeurs, de bus...). Un groupe de travail national autour des transports a été constitué, formé de nombreux cadres, afin d'apporter des solutions pour réduire les coûts et trouver des solutions.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, précise que la présentation était liée aux dépenses et non au déficit. Pour l'instant, les recettes n'ont pas été évoquées.

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, reprend les documents envoyés sur lesquels les élus ont travaillé.

Les documents ont-ils été préparé par KPMG, une structure privée ?

Madame COURTET répond que la question a été maintes fois posée et a reçu une réponse, c'est l'expert-comptable.

Monsieur LECAMP passe au bilan. Les disponibilités sont des fonds que l'on peut utiliser. 18 925 835M d'euros ont disparu ?

Madame COURTET précise qu'ils n'ont pas disparu. Il y a un impact résultat déficitaire et des dépenses complémentaires qui ont été faites. Il y a une baisse de trésorerie dont le versement tardif de la subvention du MEN et de l'ANS qui sont en produit à recevoir. En outre, la trésorerie au 31 décembre 2021 était très importante car des subventions ont été versées en amont de l'exercice 2022 mais fléchées vers la Gymnasiade (ce sont des produits constatés d'avance).

Monsieur LECAMP : Dans les produits constatés d'avances, dans le passif, nous avons une énorme diminution, passant de 4M à 682 000 euros.

Madame COURTET répond que cela correspond à l'impact Gymnasiade et au contrat licences.

Monsieur LECAMP évoque le compte de résultat et les cotisations pour 19 185 494 euros et demande la raison d'un affichage différent.

Madame COURTET répond que le plan comptable général s'applique à l'UNSS et les cotisations doivent être traitées comme telles.

Le bilan de l'année dernière ne peut être touché et l'intitulé a changé : licences et autres produits sont passés en cotisation.

Monsieur LECAMP fait quelques remarques, notamment sur les subventions importantes qui étaient notées à la baisse dans les territoires.

Madame COURTET admet que l'impact de la Gymnasiade est l'un des éléments de l'augmentation pour l'exercice dont on parle.

Dans les recettes, il y avait essentiellement de la subvention pour 27%. On a ajouté les subventions vers les districts qui n'apparaissent pas auparavant. De plus, concernant l'ANS, les demandes faites par l'UNSS doivent se rapprocher à 50% pour les services et 50% pour les AS.

Dans les produits, on va trouver les cotisations des AS et la participation des AS aux championnats de France UNSS sachant qu'il y a eu deux sessions sur l'exercice financier concerné. Ces forfaits qui englobent juste l'hébergement, la restauration et les navettes ont été revus pour le budget 23-24 car les montants précédents ne couvraient pas les charges d'hébergement/restauration et navettes.

Parmi les produits, nous avons eu quelques ventes à la suite de la Gymnasiade comme les tapis de lutte et les tables de Tennis de Table, cela reste à la marge.

Enfin, certains établissements ne paient pas ou partiellement le contrat licence, conformément à la lettre circulaire affiliation. Ces établissements sont les IME, PJJ, AEFÉ, REP+... Au titre de l'exercice, a été calculé le coût de cette solidarité : 713 000 euros pour l'année scolaire 2022-2023 et 237 000 euros pour l'année scolaire 2021- 2022 (avec l'impact de la gratuité des contrats), soit près de 950 000 euros pour l'ensemble de l'exercice. Ces éléments sont repris en charge et en produit dans le compte de résultat et n'ont pas d'impact sur le résultat global, mais permettent d'identifier le montant de la solidarité, complémentaire à un fond de solidarité qui verse des aides d'un montant de l'ordre de 60 k€/an.

Concernant les reprises sur amortissement, 1M de dépenses en 2021 sans budget pour utiliser de la subvention, cela a de l'impact sur les dotations pendant plusieurs années.

Monsieur LECAMP continue sur les charges d'exploitation qui affichent un énorme différentiel.

Madame COURTET précise que cela concerne des transports, des achats de goodies et de tee-shirts. Les achats pour les championnats de France UNSS mutualisés par la direction nationale (tee-shirts- trophées-médailles). Les dépenses des Gymnasiades, des achats divers, la sous-traitance hébergement et restauration, les deux années de championnat de France cumulés, des changements de locaux de services régionaux passant du parc public au parc privé, les primes d'assurance 32 000 sur les Gymnasiades et une police individuelle pour la pratique du rugby 258 000 euros.

Pour l'avenir, nous avons fait un appel d'offres et n'avons pas eu d'offre acceptable. Nous travaillons avec la MAIF pour optimiser notre police. Nous avons couvert 1000 personnes dans le cadre de l'auto-mission, soit un coût annuel de 100 k€, supérieur au coût de l'assurance multirisque de l'UNSS.

Enfin, certaines AS ne sont pas totalement bien assurées, il faut travailler avec les AS pour qu'elles soient toutes assurées.

Monsieur LECAMP poursuit le questionnement et pose la question de l'augmentation des impôts et taxes.

Madame COURTET répond que cela provient des taxes sur les salaires et de la TVA qui augmentent. Il est souhaité de travailler sur la mise en place d'un prorata TVA qui aura un impact sur la taxe sur les salaires ensuite. En outre, l'UNSS est soumis aux impôts sur les produits financiers (c'est la loi) et l'UNSS avait beaucoup de trésorerie, ce qui implique plus d'impôts.

Monsieur LECAMP évoque les salaires et traitements qui augmentent mais les charges, elles, n'augmentent que de 10%. Dans l'augmentation de 26%, y-a-t-il seulement du salaire ou de la prestation ?

Madame COURTET préfère regrouper les éléments de réponse précis sur ce sujet et reviendra pour une réponse par email.

Monsieur LECAMP termine son questionnement en évoquant l'impôt sur les bénéfices à moins qu'ultérieurement cela ait été inscrit différemment ?

Madame COURTET confirme que c'est l'impôt sur les placements et non sur les bénéfices.

Madame COURTET évoque les cotisations CROS et CDOS. Aujourd'hui, nous sommes accueillis gratuitement au CNOSF, nous payons 7000 € par an de cotisation, soit sur l'exercice 14 000 euros de cotisations (non proratisé). Les cotisations auprès des CDOS représentent 23 000 euros et non loin de 22 000 € au CROS et nous sommes une même entité. Nous avons écrit au CNOSF et à certains CROS pour essayer de trouver une optimisation financière de ces dispositifs.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale – SNEP/FSU, regrette qu'il n'y ait pas de présentation analytique mais souhaite le détail de tous les chiffres qui viennent d'être évoqués. Pour faire des propositions sur les domaines où des économies pourraient être faites, il faut des détails qui n'ont pas été transmis.

Concernant KPMG, il faudrait savoir combien cela coûte. Le logo de l'organisme est plus gros que celui de l'UNSS. Dans les championnats, la publicité des maillots doit être plus petite que celle de l'UNSS.

Enfin, il est souhaité connaître le Directeur National Adjoint qui figure dans les trois plus gros salaires ? Où au moins la fonction, si l'on ne veut pas donner le nom ?

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national de l'UNSS, est très étonné et ne veut pas mettre quiconque en porte-à-faux.

Madame FRANÇOIS explique qu'auparavant l'organigramme était clair, une personne à chaque poste. Maintenant sur le financier il y en a deux plus KPMG. Il est important dans cette période de savoir qui fait quoi et où pourraient être faites des économies sur les rencontres, sur les salaires ?

Monsieur GIRAULT répond qu'aujourd'hui il faut faire différemment et que la direction nationale est impliquée comme tous. Ce n'est peut-être pas le sujet, mais c'est une nouvelle manière de faire, un autre modèle.

Madame COURTET évoque à la suite la banque en ligne « manager one », et précise que les frais bancaires de la Société générale, voire d'autres banques de guichet sont de 65 000 euros dans les districts uniquement. Concernant l'obligation de passer tout le monde sur la banque en ligne, la Société Générale est une banque de réseau. Mais de grosses difficultés sont observées pour obtenir des cartes bancaires ou fermer des comptes au local comme par exemple en Corse.

Manager One est l'appli de la banque Wormser Frères, présente des avantages de suivi de pilotage et un coût très maîtrisé. Cela nous amène à garder un compte bancaire à la Société Générale par service régional pour déposer les chèques. La solution des paiements par chèque va petit à petit disparaître pour des raisons de fraudes.

Concernant la fraude, il est dit que manager one n'est pas trop sécurisé. Nous avons été entièrement remboursés suite à des inattentions de collaborateurs. Toutefois, dans des situations analogues de piratage à la Société générale, l'UNSS n'a pas été remboursée des pertes.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, demande si d'autres questions sur les comptes financiers subsistent. Il est précisé que des réponses aux questions seront envoyées par mail comme évoqué lors de cette présentation. Il va être procédé au vote d'approbation de l'arrêté des comptes dans la première résolution et du vote de l'affectation du résultat en report à nouveau dans une seconde résolution.

Résolution 2 : Approbation de l'arrêté des comptes, pour présentation à l'Assemblée Générale du 16 janvier 2024

Pour : 12

Absentions : 6

Contre : 1

Madame COURTET précise que c'est une résolution technique qui impact les réserves au bilan.

Résolution 3 : Approbation de l'affectation du résultat en report à nouveau, présentée à l'Assemblée Générale du 16 janvier 2024

Pour : 12

Abstentions : 7

Contre : 0

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, propose d'avancer sur l'ordre du jour et sur la partie prospective et les pistes de sécurisation. Le budget est au service d'une politique, ce n'est pas une simple mesure technique.

IV) Pistes de sécurisation

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national de l'UNSS, confirme que la sécurisation de la structure est importante, comme limiter le nombre de bases comptables qui limitent également le nombre d'erreurs comme l'intégration des comptes de district.

Le contrôle de l'engagement des dépenses est primordial, notamment pour les transports. Il fallait avoir une analyse pour comprendre les besoins au cas par cas. Le nombre de sports devient un sujet primordial. Il y a eu un très grand nombre de rencontres de tout niveau mais la politique nationale à mener est engagée dans la perspective du règlement fédéral 2024-2028.

Nous sommes dans une année Olympique et nous souhaitons être vus dans cette année particulière.

Les subventions sont plutôt à la baisse dans les territoires et les nouveaux cadres pas toujours formés à aller chercher ces subventions. Monsieur Marc FLEURET, représentant des départements de France, identifie bien cela comme une compétence, un savoir-faire et être à acquérir, cela doit être travaillé ensemble.

Au niveau de l'international, il va falloir travailler autrement, avec les fédérations, afin qu'elles prennent une part puisqu'elles ont des subventions sur la ligne du Sport Scolaire.

En tout cas, si en amont nous n'avons pas de vision claire sur le budget d'un évènement, tel le championnat d'Europe de Handball, qui est en perspective pour 2025, nous ne nous engagerons pas.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, revient sur les actes concrets à échéance du premier trimestre 2024. Il y a l'échéance de l'Assemblée Générale du 16 janvier 2024 où il faudra présenter un plan d'actions structuré, afin d'être plus serein pour finir l'année à août 2024. Sinon, nous nous dirigerons vers un résultat déficitaire qui mettrait à mal la fédération.

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, constate que la première partie de l'année est engagée. Ce n'est pas essentiellement le nombre de sports mais les formes de pratique. Les élèves inscrits dans l'animation représentent 19% et sur le national 1%. Des actions sur d'autres formes devront être privilégiées et pas celles reproduisant un format fédéral. C'est une source à la fois d'économie et une piste de travail favorisant la proximité.

Monsieur GIRAULT précise que c'est une réflexion qui est engagée. Par exemple, aujourd'hui nous avons 140 championnats de France, ce qui banalise aussi ce niveau de compétition. Ces championnats ne sont plus exceptionnels. Il faut également travailler sur l'innovation et la mutualisation d'activités comme les pratiques urbaines très appréciées de nos jeunes licenciés.

Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes, revient sur la question liée au championnat du monde de Handball scolaire.

Monsieur GIRAULT répond que la perspective est un championnat d'Europe de Handball. Pour l'instant, nous avons encore à rencontrer les partenaires locaux, départementaux et régionaux, afin de construire un budget à l'équilibre. Si ces différents rendez-vous ne sont pas favorables, nous n'irons pas plus loin sur ce projet.

Monsieur LESNÉ : Lors de la présentation, il avait été compris que la validation devait avoir lieu avant la fin de l'année 2023.

Madame Marie-Ange DAFFIS, Directrice nationale adjointe, confirme que la réponse, par écrit, a bien été faite en ce sens.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, demande que l'on poursuive l'ordre du jour qui est encore important, par la présentation du Rapport d'Activité. Il est demandé aux intervenants et personnes souhaitant poser des questions d'être concis.

Monsieur Cédric HAYERE, Directeur national adjoint, Directeur des Sports, propose que, compte tenu du temps, il faudrait démarrer par les quatre premières diapositives qui donnent l'essentiel des statistiques, puis passer aux dernières qui mettent en lumière l'actualité, entendu que toutes les questions seront prises en compte et les réponses seront faites à l'écrit.

Monsieur HUBAC valide cette proposition.

V) Rapport d'activités 2022 - 2023

Monsieur HAYERE présente les différentes diapositives en commençant par les chiffres, les licenciés, les filles, le Sport partagé, les jeunes officiels. Il remercie les enseignants et cadres des services, y compris les services ultramarins de développer ces différents programmes.

L'ensemble des activités référencées est ensuite développé. L'UNSS tient à la licence multisport. Le Cross-country reste l'activité phare de l'UNSS.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, demande s'il y a des questions sur cette première partie et fait la remarque des 73 893 compétitions. Ne faudrait-il pas traduire cela en kilomètre, afin d'en évaluer le coût ? Cela

permettrait de voir si c'est l'augmentation du volume d'activité qui génère les coûts. Par rapport à ce nombre de compétitions, avons-nous une ventilation dans la semaine ? essentiellement le mercredi ?

Monsieur HAYERE précise que sur ces 73 893 temps de rencontres, seuls 500 concernent les championnats de France.

Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Caen, ajoute que ce chiffre pourrait être beaucoup plus important si tous les districts enregistraient leurs compétitions sur OPUSS.

Monsieur HUBAC admet que les chiffres manquent de précision, le fait par exemple que l'on soit sûr que certaines compétitions de district ne soient pas inscrites sur OPUSS.

Madame Marie-Hélène GUENEGO, administratrice, Fédération PEEP, parle de kilomètre et de transport. Ne faudrait-il pas parler de CO2 au kilomètre et rapprocher les AS des délégués environnement afin que soit pris en compte ce coût ? Il est bien normal que la jeunesse souhaite se déplacer et voir du pays mais de façon vertueuse en se posant la question du transport à utiliser.

Monsieur HUBAC acquiesce, il y a des éco-délégués dans les établissements. En revanche, ce n'est pas eux qui vont être en responsabilité de cela. Mais que l'association sportive se préoccupe de l'empreinte carbone paraît vertueux.

Madame GUENEGO souhaite juste sensibiliser le conseil d'administration à cette donnée écoresponsable.

Madame Françoise BARTHELEMY, Directrice nationale adjointe, répond que dans les gênes des professeurs d'EPS, cette notion est toujours présente. La mutualisation des transports et le choix du transport le plus écologique font partie de la réflexion depuis de nombreuses années. Nous avons des Jeunes officiels écoresponsables à l'UNSS. Ce dossier est appréhendé depuis longtemps dans notre fédération.

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, remarque sur la diapositive liée aux classements des sports que celui classé en 5^{ème} position pour les garçons est bien supérieur en effectifs que le second des filles.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale – SNEP/FSU, souhaite remercier Victor POULAIN pour le travail effectué sur le Rapport Général. Il est rappelé que la plaquette l'UNSS en chiffres est vraiment souhaitée.

Monsieur Victor POULAIN, Directeur national adjoint, répond que cette plaquette est en cours de réalisation et que les données sur les sections sportives apparaîtront sur ce support qui restera numérique au regard des coûts d'impression.

Monsieur HUBAC propose que soit développée l'actualité de début d'année et passe la parole à Monsieur GIRAULT.

VI) Actualités de début d'année

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national de l'UNSS, informe qu'il faudra se pencher sur la partie féminine et voir comment sensibiliser les jeunes filles à pratiquer. Certaines pratiquent déjà mais il y a un enjeu sur celles qui ne pratiquent pas. Il faudra trouver des ressources pour développer des actions, notamment comme les événements « Lycéennes UNSS ».

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, remarque que pour fidéliser, il faudrait des actions dès la classe de 6^{ème}.

Monsieur Cédric HAYERE, Directeur national adjoint, Directeur des Sports, continue la présentation et annonce que l'UNSS a dépassé le cas du millionième licencié le 5 décembre 2023 qui est une jeune fille, Isaure FONTAINE, licenciée dans un collège de l'académie de CAEN, pratiquant le Futsal et l'Escalade, jeune officielle également.

Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, fait le bilan des élections départementales en s'appuyant sur la diapositive qui donne les différents éléments chiffrés. L'étape des élections départementales est passée. 26% des AS ont participé aux élections, cela semble mieux qu'il y a 4 ans. Tout le travail effectué a été favorable. Dans un département, il n'y avait pas de liste et dans 3 autres, il y a eu irrecevabilité des listes.

Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes, dit avoir participé à la commission de réflexion sur le sujet des élections. Le problème des statuts est posé. Il est très fâcheux qu'il n'y ait pas d'élus des AS dans certaines instances. Quand une liste n'est pas assez importante pour être représentée, les choses sont prévues, pas forcément les délais. Il faut prendre le temps de réfléchir avant de lancer de nouvelles élections.

Monsieur LECAMP ajoute que dans un premier temps, il faudrait une circulaire qui prolonge le mandat de ceux qui étaient en place.

Monsieur LESNÉ conclut que le fait qu'il n'y ait pas d'élus dans certains territoires, ne freinera pas les élections régionales, c'est un cas que nous n'avons pas connu précédemment. Il faudrait, pour l'avenir, le prévoir dans le calendrier car là, les élus sont pris au dépourvu.

Madame COURTET poursuit en annonçant que tout le monde connaît le calendrier. La prochaine échéance est les élections régionales puis nationales où une nouvelle équipe sera élue pour l'Assemblée générale puis pour le Conseil d'administration.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, informe que les statuts ne disent rien sur les modalités d'élection et c'est le texte qui a été rédigé par le groupe de travail qui précise les modalités. Nous ne sommes liés par rien et un dispositif provisoire pourrait être mis en place, notamment pour les instances des quatre départements, afin de couvrir la représentation de chaque groupe.

Madame Nathalie VITALI, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de la Corse, pense qu'il faudrait comprendre pourquoi il n'y a pas eu de liste dans ces départements. Dans des départements où on observe de nombreux mouvements, il faut sûrement soutenir les nouveaux arrivants, afin qu'ils s'impliquent.

Monsieur LESNÉ observe que si nous relançons un processus électoral et qu'il n'y a pas de liste, nous n'avancerons pas. Il faudrait peut-être constituer des listes et ensuite engager le processus.

Monsieur HUBAC propose que les directeurs territoriaux des quatre départements concernés soient invités par le groupe de travail, afin qu'il y ait une analyse plus fine de la situation.

Monsieur GIRAULT profite du moment pour remercier Louis RICARD, représentant des élèves dans nos instances.

Madame COURTET aborde la cartographie des risques. Un gros travail a été effectué récemment. Il y a huit points du dispositif et prévention de détection de la corruption et du trafic d'influence prévus par la loi sapin 2. Nous devons travailler sur ces aspects, toutefois les engagements financiers ne nous permettent pas de déployer le dispositif aussi rapidement que prévu. De ce fait, nous nous engageons sur un cahier des charges et ses suites, avant de rechercher un prestataire. Nous souhaiterions solliciter des élus des AS ou représentants syndicaux dans la perspective de ce cahier des charges. L'objet de l'intervention était de faire un point d'étape. Pour le moment, tout cela n'est pas encore finalisé mais dilué dans le temps.

Monsieur Edouard ANDREASSIAN, Directeur national adjoint, présente la diapositive concernant le Comité Ethique indépendant. Les personnes élues ne seront en rien en lien avec les associations sportives ni l'UNSS. L'UNSS est en attente des dernières candidatures. Cette commission sera composée de 9 personnes qui devront définir et mettre à jour le cadre de principes éthiques, donner un avis ou formuler des propositions sur des questions autour de la déontologie du sport à l'UNSS et résoudre des difficultés soulevées par l'interprétation ou l'application des statuts ou du règlement intérieur, voire du règlement sportif. Les candidatures sont présentées.

Le sujet du groupe de pilotage - PNDSS 2024-2028 est abordé par **Monsieur ANDREASSIAN**.

Les membres de la commission présenteront un produit fini lors de l'Assemblée Générale de juin 2024. Trois visions essentielles, la rencontre, le parcours de l'élève dans un continuum de la classe de 6^{ème} à la classe de terminale au sein de l'association sportive et l'outil d'excellence, éducative, sportive et sociale.

Une notion prépondérante, le PNDSS 2024-2028 devient le « Projet National du Sport Scolaire du second degré ».

Nous considérons que depuis 8 ans, nous ne sommes plus en développement et que nous avons construit une assise. Nous avons voulu nous dissocier et afficher notre particularité de sport scolaire du second degré. Au niveau du COPIL, 15 personnes sur 16 ont validé ce titre et 1 personne s'est abstenue. L'Assemblée Générale devra se prononcer.

Enfin, à l'acronyme A.I.R a été ajouté le F de FAIRE notant les modalités de mise en œuvre et le E affichant les enjeux éducatifs.

La déclinaison se fera aux niveaux départemental et régional avec les CDUNSS et les CRUNSS.

Monsieur Cédric HAYERE, Directeur national adjoint, Directeur des Sports, poursuit en évoquant le groupe de pilotage lié au règlement fédéral 2024-2028 en continuité et cohérence avec le projet national qui vient d'être présenté. La diapositive présentée indique l'organisation des différents groupes qui participent à ce travail ainsi que les quatre grandes thématiques de travail identifiées, les catégories, les rencontres, les compétitions, les sports. Le calendrier est présenté. Un projet sera finalisé et présenté en mars 2024 au groupe de pilotage pour être présenté au prochain conseil d'administration en mai 2024 et voté en assemblée générale en juin 2024 pour être appliqué dès septembre 2024.

Monsieur HAYERE présente les actualités de rentrée.

Suite au séminaire de l'été 2023 et à la demande de certains cadres, des groupes de travail ont été constitués autour de 8 thématiques qui sont : le partenariat et la communication, les transports, le budget, le règlement fédéral, le contrat licence, le forfait hébergement et restauration des championnats de France, les ressources humaines et Opuss.

Un point en visioconférence sera fait avec les référents territoriaux avant les vacances scolaires. Nous sommes en connexion avec le terrain sur ces 8 thématiques.

Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes, demande qui sont les référents territoriaux.

Monsieur HAYERE répond que ce sont des directeurs de services UNSS qui ont été désignés par leurs pairs dans une inter académie. Ce sont des relais d'information.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, propose d'enchaîner par l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 16 janvier prochain, dont les points sont à l'identique de ceux de cette instance.

Madame Nathalie VITALI, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de la Corse, demande si la présentation du rapport général se fera au niveau où il a été présenté aujourd'hui, car les travaux ne seront pas terminés.

Monsieur Victor POULAIN, Directeur national adjoint, souhaite que l'avancée des travaux permettent de finaliser ce document. Ce sont des ajustements à effectuer.

Monsieur LESNÉ demande si, concernant le PNDSS, ce sera un point étape ?

Monsieur ANDREASSIAN prévient qu'il y aura une réunion du COPIL la veille de l'Assemblée Générale et qu'il tentera de développer les nouveaux éléments.

VII) Préparation de l'Assemblée Générale : ordre du jour de l'AG du 16 janvier 2024

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, soumet au vote l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale du 16 janvier 2024 :

Résolution 4 :

Pour 16

Abstention 0

Contre 0

Concernant les **questions diverses**, les réponses seront faites à l'écrit.

Monsieur HUBAC demande s'il reste des sujets à évoquer.

Madame VITALI évoque le fait que les élus des AS n'aient toujours pas été remboursés de leurs déplacements.

Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, répond que si les personnes n'ont pas reçu de message particulier, tout est à jour du côté du service financier de l'UNSS, cela sera vérifié.

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, annonce que cette instance est la dernière à laquelle il participera en présentiel, compte tenu qu'il ne sera pas élu, faisant valoir prochainement son droit à la retraite. Il signifie qu'il a eu beaucoup de plaisir dans les échanges avec de nombreuses personnes et demande que surtout, on préserve l'article 1 des statuts de l'UNSS qui, pour lui, représente l'élément le plus important qui doit guider chacun.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, remercie Monsieur LECAMP, qui est applaudi par l'ensemble des membres du Conseil d'administration, et lui souhaite le meilleur pour la suite.

Monsieur HUBAC lève la séance.

Question 1 :

Lors du CA UNSS du 30 mai dernier, on nous a présenté le projet de candidature de notre fédération pour l'accueil d'un championnat du monde ISF de hand-ball en 2025. Les administrateurs ont indiqué que cette candidature ne pourra être déposée que si elle a été validée par l'AG de notre fédération, afin d'éviter les mêmes déconvenues financières que pour la Gymnasiade 2022. A ce jour cela ne figure pas à l'ordre du jour du CA du 15 décembre, alors même qu'on nous avait annoncé que la candidature devait être déposée avant la fin d'année 2023. Pouvez-vous nous expliquer où en est ce projet ?

Réponse 1 :

Le projet initial de championnat du monde n'est plus d'actualité. Le budget trop important et les exigences financières de la fédération internationale nous ont amené à une autre formalisation. De fait la date butoir d'engagement n'est plus contrainte.

Inscrire l'UNSS dans l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, semble une évidence pour la jeunesse, pour nos licenciés, pour les collectivités et pour la fédération Française de Handball dont l'accompagnement technique, logistique et financier sont en cours de conventionnement.

L'objectif est d'organiser un évènement européen maîtrisé qui intégrera les forces vives du territoire.

Le projet remodelé est confié à l'académie de Créteil sous un format réduit qui n'excéderait pas 12 équipes filles et 12 équipes garçons soit 480 participants maximum (délégation de 20 personnes) à l'image de certains championnats de France voire championnats d'académie.

Notons que cette académie n'organiserait pas de championnat de France en 2025. Le service est doté de 5 cadres UNSS sans compter l'apport des personnels UNSS des 3 départements qui désirent être intégrés au projet.

Une audience est attendue pour présenter ce nouveau projet auprès de Madame la Rectrice de l'académie de Créteil.

Question 2 :

Dans l'ordre du jour de ce CA, il est prévu de faire un point sur les élections des représentants des AS dans les CDUNSS. Pouvons-nous avoir les informations suivantes ?

Nombre de CDUNSS sans représentants des AS ; nombre de départements avec 1 seule liste présentée, 2 listes présentées, 3 ou plus listes présentées ; nombre totale de listes non validées.

Réponse 2 :

Le processus des élections des représentants des AS a débuté à la rentrée 2023-2024, dans les AS.

Puis des élections ont été organisées au niveau des Conseils départementaux de l'UNSS telles que :

- **Nombre de territoires concernés : 98**
 - **Départements : 95** (totalité des SD UNSS métropolitains, hormis le 75).
 - **Académies monodépartementales : 3** sur 6 (élections reportées à La Réunion et Mayotte ; aucune remontée d'infos à date de la part du SD/SR 75).
- **Nombre d'AS affiliées dans les territoires concernés : 8 247**
- **Nombre d'AS ayant participé aux élections : 2 131** (= 26 % des AS affiliées)
- **Nombre d'électeurs inscrits : 22 874**
- **Nombre de votants : 17 787** (= 78 % des électeurs inscrits)
- **Nombre de territoires comptant une liste : 85 ; deux listes : 12 ; trois listes : 1**
- **Nombre de CDUNSS sans représentants d'AS : 4**
 - **Pour défaut de listes : 1** (dans le 94)
 - **Pour irrecevabilité des listes : 3** (dans le 16, le 37 et le 47)

Le processus électoral va se poursuivre selon le calendrier suivant :

- **Elections régionales :**
 - **Au plus tard le 19/01** : dépôt des candidatures au CRUNSS.
 - **Entre le 22/01 et le 02/02** : vote au sein des CDUNSS.
 - **Entre le 05/02 et le 08/03** : récolement des votes et calcul des résultats.
- **Elections nationales :**
 - **Au plus tard le 22/03** : dépôt des candidatures à l'AG UNSS.
 - **Entre le 01/04 et le 03/05** : vote au sein des CRUNSS.
 - **Entre le 06/05 et le 24/05** : récolement des votes et calcul des résultats.
- **A étudier** : faisabilité de nouvelles élections en 2024 dans les départements n'ayant pas de représentants d'AS au CDUNSS, indépendamment du processus électoral en cours (calendrier spécifique, sans incidences sur les scrutins régionaux et nationaux).

Question 3 :

Une année de plus, malgré leurs efforts pour licencier leurs élèves, des AS de lycées se retrouvent en difficulté à cause du forfait que vous leur imposez. Après plusieurs réunions et consultations, des propositions concernant le contrat Licence ont été faites. Depuis, nous sommes en attente. Quand comptez-vous apporter une réponse adaptée à ce problème ?

Réponse 3 :

Le sujet des contrats-licences est toujours en cours de travail à l'UNSS. Il n'est pas appréhendé uniquement pour un type d'établissement, mais bien dans sa globalité en intégrant le contexte inflationniste actuel dans lequel évolue l'UNSS.

Ce sujet est également à mettre en cohérence avec les ressources financières dont l'UNSS a besoin pour le maintien de son activité en très forte reprise depuis l'après-covid, notamment au regard des coûts de transports.

Un groupe de travail thématique a repris les précédentes réflexions pour proposer des pistes d'évolution du modèle du contrat-licence. Le bilan de ces travaux, attendu pour mars, sera soumis à un groupe collaboratif plus élargi pour une présentation aux instances du printemps 2024, afin d'être en adéquation avec les orientations du PNDS et du règlement fédéral 2024-2028.

Question 4 :

Pour l'organisation sportive du championnat de rugby des lycées agricoles, vous avez prévenu tardivement les AS inscrites que leur inscription à ce championnat les excluait de la possibilité de participer au championnat d'établissement de rugby à 7. La raison invoquée est que le championnat agricole se jouant à 10, les équipes participantes sont basculées dans la catégorie excellence. Sur quelle base réglementaire vous appuyez vous pour prendre cette décision ?

Réponse 4 :

Le règlement fédéral UNSS 2020-2024 indique clairement que toutes Sections Sportives Scolaires (SSS) et Sections d'Excellence Sportives (SES) doivent s'inscrire dans le championnat UNSS Excellence.

Les Sections Sportives de l'Enseignement Agricole (SSEA) ne peuvent pas à ce jour déroger à cette règle puisqu'elles sont créées selon un cahier des Charges identique à celui de l'Éducation Nationale avec notamment les objectifs suivants à poursuivre :

- S'impliquer dans l'animation et le développement du territoire au niveau local ou régional.
- **Atteindre un bon niveau de pratique sportive.**
- Obtenir des diplômes sportifs fédéraux et (ou) nationaux.

Les options et/ou simples AS des Etablissements Agricoles n'étant pas des sections sportives peuvent s'inscrire dans le championnat UNSS Équipe d'établissement si elles ne sont pas soumises au **point G6** du règlement fédéral UNSS :

Rappel Point G.6. : les élèves d'une Association Sportive, qui bénéficient d'une des conditions ci-dessous :

- recrutement hors carte scolaire pour la pratique d'un sport ;
- mise en place d'aménagements horaires pour une pratique sportive, et/ou mise à disposition d'intervenants extérieurs salariés appartenant à un club, un comité, une ligue ou une fédération ;

Le championnat de France des lycées agricoles régit par la convention MASA/FFR/UNSS, sous la responsabilité de l'UNSS et assuré par la MAIF est identifié et inscrit sur OPUSS comme un championnat Excellence Rugby à 10 car il autorise l'engagement des Sections sportives de l'Enseignement agricole.

Les championnats Excellence de Rugby UNSS est un championnat qui se pratique sous la forme d'un rugby à 10 sur grand terrain.

Toutes les associations sportives de l'enseignement agricole peuvent s'y inscrire dès lors qu'elles estiment qu'elles ont le niveau requis.

Néanmoins comme pour toutes rencontres UNSS Excellence dès lors qu'un élève s'engage en Excellence il ne peut plus s'inscrire et participer à un championnat Equipe d'Etablissement.

Les championnats Equipe d'Etablissement de Rugby UNSS est un championnat qui se pratique sous la forme d'un rugby à 7 sur petit terrain.

En novembre et décembre 2023, nous avons mis en place conjointement avec la FFR des séances de travail en visio et d'échanges en présentiel avec les responsables pédagogiques de l'enseignement agricole :

- Madame Anne SARA adjointe au chef de bureau SET/SDPOFE/BAEVS DGER ;
- Madame Marie Hélène DUPRE, Inspectrice pédagogique en EPS IEA/IEA-EXTERNES ;
- L'ensemble des coordonnateurs de zone professeurs d'EPS de l'enseignement agricole.

Nous avons organisé nos échanges en étant soucieux et attentifs aux formes de pratique, à la gestion des écarts de niveaux de jeu et aux conditions d'affrontement, pour que les établissements de l'enseignement agricole qui le souhaitent (SSEA, option, ou simple AS) puissent tous s'inscrire sur le niveau UNSS correspondant et sur le championnat de France Excellence des Lycées agricoles.

Il en a résulté que :

1. Les SSEA doivent s'inscrire en Excellence
2. Les options et/ou simple AS n'étant pas des sections sportives doivent s'inscrire en Equipe d'établissement si :
 - Elles ne sont pas soumises au point G6 du règlement fédéral UNSS
 - Elles ne se sont pas inscrites dans le championnat Excellence des lycées agricoles*.

***De manière transitoire pour l'année scolaire 2023-2024, les élèves non-inscrits dans le championnat de France Excellence des lycées agricoles pourront s'engager dans un Championnat Equipe d'Etablissement UNSS.**

Question 5 :

Banque Manager One : cette banque en ligne ne rend pas tous les services nécessaires, par exemple pas possibilité d'émettre ou d'encaisser des chèques. À la demande de la direction nationale, tous les services vont devoir y ouvrir un compte tout en étant obligés de maintenir un compte bancaire avec guichet (actuellement la Société Générale). La Direction nationale a-t-elle à terme l'intention de confier tout son argent à cette banque en ligne quand on sait que certains virements ne sont pas entièrement sécurisés et que certaines difficultés demeurent ?

Réponse 5 :

La banque Wormser n'est pas une banque en ligne. Elle a développé un applicatif Manager One qui présente nombreux avantages de suivi et de pilotage, ce qu'une banque de réseau ne peut pas offrir compte tenu notamment de la multiplicité de nos comptes bancaires, à des coûts maîtrisés.

La nécessité de conserver un compte par académie dans une banque de réseau permet d'encaisser les chèques reçus par les districts ou les services dans le cadre notamment des cotisations et des forfaits

championnats de France UNSS. Même si les AS paient souvent par chèque, cette solution disparaît petit à petit, notamment pour des raisons de fraude.

Par ailleurs la procédure d'encaissement des chèques ne change pas puisque le coordinateur remet les chèques dans une agence SG proche de son domicile et ne les envoie pas par la poste au SD et/ou SR ce qui serait un facteur de risque.

S'agissant des virements incertains, un salarié a transmis par mégarde ses codes d'accès à la fausse plateforme bancaire et ensuite à plusieurs reprises les codes de validation de double authentification toujours à la fausse plateforme bancaire. 2 virements ont été exécutés pour un montant total de 50 000 €. Après dépôt de plainte, la banque Wormser a remboursé à l'UNSS l'intégralité des sommes indument perçues dans la quinzaine qui a suivi.

Au printemps dernier, un directeur de service a modifié des RIB sur la plateforme Société Générale sans vérifier la véracité de la demande du fournisseur. 2 virements ont été réalisés pour un montant total de 1395 €. Après dépôt de plainte, la banque Société Générale n'a toujours pas procédé à la récupération des fonds indument versés et n'a pas remboursé l'UNSS desdites sommes.

Question 6 :

Société Générale : Le secteur financier de l'UNSS nationale peut-il prendre attache avec les agences bancaires en territoire lorsqu'elles facturent des frais élevés afin de faire valoir les accords nationaux avec la Société Générale ?

Réponse 6 :

La Direction nationale il y a longtemps a négocié des conditions préférentielles (gratuité des frais de gestion et 50% pour les CB) pour établir ses comptes dans les livres de la Société générale.

La Société générale a un système de fonctionnement décentralisé. Ainsi, les conditions générales nationales sont toujours appliquées, mais au niveau local, autre que des frais de gestion (ex : frais de dossier) ... peuvent être appliqués, sans que le chargé de notre compte au national en ait connaissance voire maîtrise. Il est impossible pour le chargé de compte national de faire procéder à la suppression d'une partie de ces frais locaux. Ces frais locaux sont de la seule responsabilité du directeur de l'agence.

De la même manière, il est impossible pour la direction financière de prendre l'attache des 700 guichets locaux pour demander la suppression de frais locaux qui ne font pas partie de la négociation nationale.

La convention nationale avec la banque Wormser, dont l'applicatif est Manager One, permet justement de limiter les frais bancaires indument perçus.

Question 7 :

Accord cadre transport : En septembre dernier vous nous avez dit que deux accords locaux avaient été dénoncés en raison des manquements des transporteurs. Y en-a-t-il d'autres depuis ? Si oui, combien et dans quels départements ?

La direction nationale nous a dit qu'elle travaillait à des solutions alternatives pour pallier les difficultés (et le gouffre financier) de l'accord national. Un groupe de travail devait être mis en place. La composition de ce groupe et son calendrier sont-ils définis de façon à démarrer sereinement la prochaine saison ?

Réponse 7 :

Depuis le début de l'accord-cadre, deux contrats ont été résiliés pour faute grave sur les départements du 92 et du 94.

Une demande est en cours de traitement pour un département qui a demandé le déclassement du transporteur n°1 pour absence d'exécution de plus de 50% sur une année.

Concernant la commission « Transport », la Direction nationale a organisé une 1ère visio-conférence le 12/12/2023 afin de présenter les différentes pistes identifiées par la DN pour l'avenir des transports. Une 2ème visio-conférence est prévue le 18/01/2024.

Question 8 : OPUSS et outils

Mail aux parents pour validation de la création de la licence : nous rappelons notre demande de ne pas rendre obligatoires le renseignement d'une adresse mail ainsi que la réponse des parents. Cela étant, nous avons demandé des aménagements quand des parents répondent: peuvent-ils choisir de répondre OUI ou NON sur l'item "partage des données personnelles avec les partenaires de l'UNSS" ? En septembre, le OUI était forcément obligatoire.

Réponse 8:

L'adresse email n'est plus obligatoire, mais cette modalité demeure souhaitable pour la bonne information des parents et s'assurer de la complétude de l'archivage des dossiers.

Concernant la question du bouton oui/non sur le partage des données personnelles, nous sommes actuellement sur une coche de confirmation de lecture uniquement.

Question 9 : OPUSS et outils

Création de licence par les enseignants : aujourd'hui il faut cocher la case OUI ou NON « j'ai les documents » (droit à l'image, information de l'assurance supplémentaire, autorisation parentale). Est-il possible de modifier une réponse NON et la transformer en OUI quand on a reçu un document après la création de la licence (ex. droit à l'image, pas encore donné au moment de l'inscription mais rendu ultérieurement) ?

Réponse 9:

Au 12 décembre 2023, nous avons 941 483 licences sur 1 009 372 licenciés avec la réponse OUI de l'enseignant à la question « j'ai les documents » (droit à l'image, information de l'assurance supplémentaire, autorisation parentale) soit 93%.

Cela ne semble donc pas poser un problème majeur.

Un groupe de travail interne « UNSS » réfléchit actuellement aux évolutions d'OPUSS, le sujet de la prise de licence numérique en fait partie. Les pistes d'évolution seront discutées avec toutes les parties avant une présentation aux instances du printemps prochain.

Question 10 : OPUSS et outils

Modèle national de fiche d'inscription mentionnant les 3 items droit à l'image, autorisation parentale et information assurance (et les références) : ce document est-il à l'étude et/ou en voie de réalisation par la direction nationale ?

Réponse 10:

La fiche comprenant toutes les mentions a été transmise aux services pour la première fois le 10 juillet 2022, pour la rentrée 2022. Une nouvelle version a été transmise en juin 2023 pour la rentrée 2023. Cela a également été partagé dans la lettre circulaire affiliation.

Question 11 : OPUSS et outils

Modèle national de convention inter-AS pour encadrement des licenciés/équipes lors des entraînements et/ou rencontres : ce document est-il à l'étude et/ou en voie de réalisation par la direction nationale ?

Réponse 11 :

- Concernant les temps d'entraînements INTER-AS :

Ces temps n'entrent pas dans le champ des « compétences » de l'UNSS. Il n'appartient donc pas à l'UNSS de proposer un modèle national de convention.

- Concernant les temps de rencontres INTER-AS : un document est toujours à l'étude portant sur l'encadrement et le transport des élèves sur les rencontres sportives scolaires.

Cependant, il convient de rappeler que l'objet de l'UNSS est d'organiser les rencontres sportives scolaires. Ce n'est que par extension de la mission qu'un grand nombre de services coordonne et organise le transport des élèves sur les rencontres.